

L'honorable M. Vidal, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (30) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer des comtés du Centre," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Power, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'honorable M. Vidal, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (24) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Manitoba au Pacifique," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'honorable M. Macdonald (Victoria), du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son dix-neuvième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
VENDREDI, 11 juin 1897.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son dix-neuvième rapport :

Votre comité a examiné la pétition de J. G. Laviolette et autres, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de la Compagnie d'assurances " La Mutuelle Générale Canadienne " et a constaté que la règle 49e n'a pas été entièrement observée, les avis de la demande au parlement n'ayant été publiés que dans la *Gazette du Canada* et dans des journaux de la province de Québec. Les pétitionnaires ayant donné des raisons satisfaisantes de leur omission, votre comité recommande de suspendre la 49e règle à l'égard de cette pétition, vu que le comité qui sera saisi du bill pourra veiller à ce que personne n'éprouve de préjudice par suite de cette irrégularité.

Le tout respectueusement soumis.

W. J. MACDONALD,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Macdonald (Victoria), du comité permanent des Ordres Permanents a présenté son vingtième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ, No 8.
VENDREDI, 11 juin 1897.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son vingtième rapport.

Votre comité a eu sous sa considération le bill (67) de la Chambre des Communes intitulé : " Acte constituant en corporation les pilotes servant entre Québec et Montréal," lequel a été renvoyé à votre comité en vertu de la cinquante-neuvième règle du Sénat.